

REÇU LE

24 NOV. 2023

SOUS-PRÉFECTURE de ST-PAUL

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 septembre à 14 h, le Conseil d'Administration de l'EPCC École Supérieure d'Art de La Réunion dûment convoqué le 15 septembre, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry GANGATE.

### Membres du conseil d'administration présents et prenant part au vote :

#### Personnalités qualifiées :

- o M. Thierry GANGATE, avocat, Président de l'ÉSA Réunion
- o Mme Béatrice BINOCHÉ, Directrice du FRAC

#### Représentant l'État :

- o M. Arnauld Martin, Conseiller Arts Plastiques Direction des Affaires Culturelles de La Réunion

#### Représentant la Commune du Port :

- o Mme Annick LE TOULLEC, adjointe au Maire, suppléante de M. Olivier HOARAU
- o M. Henry HIPPOLYTE, Conseiller Municipal à la Ville du Port

#### Représentants du personnel :

- o M. Patrice DIJOUX, Représentant titulaire du personnel enseignant
- o M. Alexis PONCHARVILLE, Représentant suppléant du personnel administratif et technique

#### Représentant les étudiants :

- o Mme Marie FOLIO, Représentante titulaire des étudiants du 1<sup>er</sup> cycle
- o Mme Naïssa PEQUIGNOT-ZERKOUM, représentante titulaire des étudiants du 2<sup>nd</sup> cycle

### Membres du conseil d'administration absents ou représentés :

#### Représentant les personnalités qualifiées :

- o M. Karl Kugel, artiste (procuration à M. Thierry GANGATE)

#### Représentant la Région

- o M. Jean-Pierre CHABRIAT, Conseiller régional
- o Mme Stéphanie POINY-TOPLAN, Conseillère régionale

#### Représentant l'Etat :

- o M. Philippe MALIZARD, Sous-Préfet de Saint-Paul (procuration à M. Arnauld MARTIN)

#### Représentant le Département

- o Mme Béatrice SIGISMEAU, Vice-Présidente du Conseil Départemental

### Personnalités invitées ne disposant pas de droit de vote :

- o M. Julien CADORET, ÉSA Réunion, Directeur
- o M. Aurélien LEEUWS, Inspecteur divisionnaire Adjoint – SGC du Port
- o Mme Manuelle PELLISSIER, Service culturel de la Ville du Port
- o Mme Isabelle PONAMALE, ÉSA Réunion, Secrétaire générale
- o Mme Sophie EUPHROSINE, ÉSA Réunion, Assistante de Direction

Le quorum étant atteint le Conseil d'administration peut valablement délibérer (article 9.1 des statuts de l'établissement public).



## I) Sujets d'actualité

### Introduction

M. le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Arnauld MARTIN, nouveau Conseiller Musées et Arts visuels de la Direction des Affaires Culturelle de La Réunion.

Le Président fait part de son enthousiasme pour cette nouvelle rentrée universitaire 2023-2024 qu'il souhaite des plus favorables aux étudiants, dans la perspective des très bons résultats des diplômés, avec 100 % de réussites, lors de la session 2023. Enfin, des remerciements sont adressés aux équipes pour l'organisation de la cérémonie de remise de diplôme qui fut un événement fort de cette fin d'année et qui doit être renouvelée.

Il est rappelé la bonne dynamique mise en place, ce pour atteindre les différents objectifs, dont la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens.

### *Bilan de l'année universitaire 2022-2023 et bilan provisoire de la rentrée universitaire 2023-2024*

M. Julien CADORET propose de réaliser un bilan de l'année écoulée puisqu'il s'agit pour la Présidence comme pour la Direction de la première année complète. Le Directeur propose de reprendre les 4 grands axes du projet d'établissement pour réaliser ce bilan et donc d'entrevoir les acquis et le reste à réaliser.

En préambule, le Directeur débute par des éléments généraux. Les effectifs sont passés de 100 à 118 élèves entre la rentrée 2022 et la rentrée 2023. Cette augmentation est à majorer via l'inscription de quelques auditeurs libres en première année. Une augmentation si significative n'était pas prévue, mais permet de poursuivre les objectifs souhaités d'un seuil à 130 étudiants. Cependant, cette évolution démontre une forte attractivité de l'établissement, surtout au niveau national avec un nombre important de demandes de commission d'équivalence et d'étudiants provenant de ce dispositif inscrit cette année. Il est à noter également la continuité d'études des élèves de cycle 1 en cycle master, cela confortant les effectifs.

Enfin, il est à noter l'accueil d'une étudiante mahoraise, inscrite sous le statut d'auditrice libre car n'ayant pu passer le concours à temps. Cette présence d'une jeune élève de Mayotte amorce la dynamique d'une présence indioocéanique dans les effectifs de l'établissement.

Concernant les finances, certaines évolutions sont à noter comme un suivi plus précis des dépenses et un changement de règlement financier passant de la M9 à la M57. M. Julien CADORET remercie la trésorerie du Port pour son accompagnement dans cette modification. Le Directeur rappelle qu'à l'heure actuelle, le budget de l'établissement permet de répondre au fonctionnement courant, mais ne permet pas de répondre de manière structurée aux exigences de l'HCERES et de développer son activité comme cela le devrait. La mise en place de la comptabilité analytique se poursuit.

Le travail est encore long, mais avance.

Concernant le bâtiment, le Directeur évoque un échange constructif avec les services de la Ville sur les éléments de prise en charge par le propriétaire et le locataire, ce également au travers de la préparation de la visite de la commission de sécurité fin novembre.

Le point de bilan négatif sur cette année écoulée reste le fonctionnement des outils informatiques et du réseau qui sont défallants. L'ensemble est à revoir, les machines obsolètes sont à remplacer et un vrai plan d'action et d'investissement est à prévoir avec les enseignants et principalement les assistants qui sont directement concernés.

Enfin, les échanges avec l'Ecole d'architecture qui pouvaient être assez faibles sont désormais plus conséquents, ce dans un dialogue régulier et une construction commune. Des projets communs sont en préfiguration comme un colloque commun en mai 2024, un projet de foyer coordonné par les BDE des deux écoles, et le déplacement du fond bibliothécaire qui se déroulera en décembre.

Dans la même mesure, M. Julien CADORET évoque les échanges de bons procédés mis en place et la bonne communication entre les deux écoles puisque lors de la dernière réunion de codirection, il a fait part du calendrier d'évaluation de l'HCERES de la vague E qui concerne tous les établissements supérieurs de l'île et dont l'ENSAM-antenne de La Réunion n'avait pas encore connaissance n'étant pas désolidarisé



de l'École de Montpellier. Cette information leur permet de suivre ce dossier pour la délivrance des diplômes.

Concernant le projet d'établissement, l'équipe de recherche est constituée et un programme régulier est mis en place avec un colloque et une journée d'étude par an même si cette année est exceptionnelle avec deux colloques. Un cycle de conférences vient compléter ce programme. Ces événements scientifiques sont régulièrement organisés en partenariat avec l'Université.

L'école vient d'être nommée membre de l'école doctorale, ce rapprochement permettra de travailler sur des cotuelles de thèse et l'inscription de nos élèves dans ces formations.

Mme Béatrice BINOCHE salue l'inscription de l'établissement à l'école doctorale.

À l'international, il est fait rappel des deux conventions signées avec le Mozambique et les Comores et d'un futur déplacement en Inde, permettant d'organiser un programme de résidence avec les Alliances Françaises. En point d'actualité, le Directeur évoque le déplacement de Jean-Marc Lacaze à Maputo, pour un séminaire de vidéo, à la demande de l'ISARC et financé par l'Ambassade.

Mme Béatrice BINOCHE demande si les résidences concerneront plus volontiers des étudiants ou de jeunes artistes.

M. Julien CADORET répond qu'il s'agira d'anciens élèves, jeunes diplômés pour favoriser l'insertion professionnelle, mais aussi pour les enseignants dans un cadre de recherche. Les résidences devront avoir lieu à Chennai, Pondichéry et Delhi.

Deux enseignants travaillent sur des capsules d'enseignements à destination de l'Université des Comores et un enseignant sera présent au colloque de novembre.

Les objectifs à venir sont des liens avec Maurice, les Seychelles et l'Afrique du Sud et il a été question du Québec dans quelques discussions avec la Région.

Enfin, le programme de recherche sur le Japon, financé sur les fonds alloués du Ministère de la Culture sera entériné en novembre avec le déplacement à Tokyo et d'Okinawa de deux étudiants et de l'enseignant coordinateur. Les étudiants travailleront sur la question de la créolisation au Japon en regard du concept émis par Édouard Glissant et sur la production de la canne à sucre à Okinawa.

L'insertion professionnelle a bénéficié cette année d'une subvention de 32 000 euros sur le dispositif Culture Pro. Cela permet de poursuivre les programmes de résidences mises en place par la Semeuse, mais aussi d'instaurer au sein des programmes pédagogiques des temps de formation réguliers, préparant mieux les élèves de troisième comme de cinquième année à leur sortie. Le point à améliorer reste le suivi de l'insertion avec un sondage récurrent sur des temps donnés.

Sur le territoire, un maillage a été opéré et l'école travaille aujourd'hui avec tous les acteurs culturels. Les liens avec la commune du Port sont également resserrés via divers interventions et partenariats réguliers. À titre d'exemple sur cette inscription sur le territoire, le Directeur évoque le vernissage de l'exposition « Solaris », vernie à la Villa de la Région le soir même.

Mme Manuelle PELISSIER ajoute qu'un vernissage à la Friche du Port se déroulera le lendemain et qu'il concerne plusieurs anciens élèves également.

Mme Béatrice BINOCHE précise que les artistes de l'île sont en très grande majorité issus de l'école.

En conclusion, le Directeur rappelle, comme évoqué, en préambule, par M. le Président, que l'objectif le plus important reste la signature d'une convention d'objectifs et de moyens. Cela permettrait



d'augmenter le volume horaire des enseignants, affirmant et stabilisant l'organisation, et régulant les actions sur un fonctionnement et non sur des subventions par projets.

Pour 2023-2024, il est donc souhaité de poursuivre cette dynamique et de résoudre les points d'amélioration.

Le Directeur propose aux membres d'échanger sur ce bilan.

Mme Béatrice BINOCHÉ souhaiterait savoir où en est l'école sur la question de la réglementation générale de la protection des données (RGPD), le Frac étant un EPCC, il est lui-même assujéti à cette obligation, mais les équipes restreintes ne permettent pas aisément de mettre cela en application.

M. Julien CADORET rappelle qu'un délégué a été désigné en la personne du Directeur des études, que tous les étudiants comme les membres du personnel ont une adresse générique et que toutes et tous essayent de se conformer au mieux à cela. Cependant, les difficultés de réseau ne facilitent pas cela.

Mme Béatrice BINOCHÉ déclare que ce travail est très chronophage et souhaite savoir si l'établissement a avancé sur les questions des archives par exemple.

Mme Isabelle PONAMALE répond que sur la question des archives, l'élimination des plus anciennes n'est pas encore réalisée et restent stockées à l'ÉSA, mais sont en sécurité. Il a été choisi de procéder par niveau de sécurité pour avancer correctement. Les données personnelles sont par exemple mises sous clé et un organigramme des personnes ayant accès à telle ou telle information a été créé.

Mme Béatrice BINOCHÉ demande si l'ÉSA pourrait être un appui ressource pour le FRAC concernant ces questions et souligne que cette réglementation opérationnelle est nécessaire pour la mise en place des conventions d'objectifs et de moyens.

Mme Isabelle PONAMALE répond que l'école est bien évidemment prête à partager les bonnes pratiques et les informations.

#### ***Jugement et décision du tribunal administratif concernant la plainte d'un enseignant***

Le Directeur rappelle qu'à ce jour restait encore un jugement en attente au tribunal. Cela est chose faite. L'enseignant contestait une exclusion de quinze jours. Le Tribunal a établi que l'école était en droit de prendre cette décision concernant les faits. L'établissement n'a plus d'affaires en cours au Tribunal, le Directeur pense que cette situation assainie permet désormais d'avancer sereinement avec les équipes.

#### ***Préconisation de la chambre régionale des comptes.***

Le Directeur rappelle qu'il s'agit d'une obligation de présenter au Conseil d'Administration, l'état des lieux des recommandations soumises par la Chambre régionale des comptes, un an après la parution du rapport.

Les recommandations sont à ce jour pour la plupart réalisées, partiellement réalisées ou en cours de réalisation :

- mettre en place des indicateurs pour les données relatives aux étudiants, en cours,
- arrêter une stratégie pluriannuelle, en cours,
- adopter la présentation réglementaire des comptes, réalisée en 2023,
- en comptabilité, se conformer aux réglementations statutaires, réalisée en 2023,
- mettre en place d'un régime indemnitaire RIFSEP, réalisée en 2022,
- mettre en place d'une convention de mise à disposition des locaux, partiellement réalisée puisqu'une convention a été signée pour l'atelier de céramique, reste le bâtiment principal

Le directeur rappelle que l'établissement travaille avec les services de la Ville pour l'élaboration de cette convention qui ne peut être restrictive pour la Ville ni précaire pour l'école.



Mme Manuelle PELISSIER souligne qu'il est nécessaire de travailler sur la valorisation du coût de mise à disposition en prévision des échanges concernant la convention d'objectifs.

M. Julien CADORET rappelle que ce coût, ainsi que la gestion du bâtiment ont toute légitimité à être inscrits dans la convention.

M. Arnauld Martin souhaite faire part aux membres du Conseil de la rencontre que M. Marie-Jo LO THONG a eue avec le Président de la Chambre régionale des Comptes. Le Président s'est proposé d'être présent lors d'un prochain Conseil pour travailler sur l'évolution de ces recommandations. Le Président de la Chambre a évoqué également son intérêt pour l'Art et sa curiosité de découvrir un établissement d'enseignement supérieur.

M. Thierry Gangate, remercie le Conseiller Arts Plastiques de cette information et invite chaleureusement le Président de la Chambre régionale des Comptes à venir découvrir l'école et échanger avec le Conseil sur ce rapport.

### **II) Procès-verbal du précédent conseil d'administration du 7 avril 2023**

Le PV du CA du 7 avril 2023 est adopté à l'unanimité.

### **III) Rapports**

#### **Rapport n° 1 : Affaires générales – Règlement et tarification des ateliers de pratiques amateurs et de cours publics**

M. Julien CADORET explique que les pratiques amateurs étaient une activité existante avant la crise sanitaire de la COVID et que celle-ci, à la suite de cette situation et probablement également en conséquence de la crise interne, ces pratiques n'ont pas repris. Or, ces cours sont une activité importante pour l'établissement. Cela intensifie sa présence et visibilité sur le territoire et doit permettre de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes diplômés souhaitant se diriger vers une activité de pédagogue. Il sera également proposé aux prestataires de compléter leur activité au sein de l'école.

Pour ce faire, il est proposé donc de rouvrir un programme d'enseignements dès le mois de janvier et il est donc nécessaire de voter des tarifs.

Le Directeur précise que si cette activité ne génère pas une rentrée d'argent conséquente, il ne s'agit pas non plus d'en perdre. Le plan budgétaire doit donc être soutenable entre le nombre d'inscrits et les coûts de prestations. Si un cours n'est pas rempli, celui-ci ne sera pas ouvert. Soit 10 participants par cours ou stage sur les pratiques du dessin, de la peinture, etc., et 9 participants sur les cours ou stage de gravure, céramique, vidéo, etc. Les cours pourront être variés dans les propositions de pratiques. Si un jeune diplômé souhaite dispenser un cours en aquarelle qu'il peut assumer ou un cours de broderie parce que sa pratique y est liée, cela semble tout à fait possible pour diversifier l'offre.

Certains cours sont plus onéreux en fonction des besoins en matériel fourni par l'école et qui ne peuvent pas l'être par les inscrits. L'exemple de la céramique avec l'achat de terre et l'utilisation des fours est ici un bon exemple.

Des réductions pour les chômeurs, étudiants, titulaires du RSA et personnels de l'école sont appliquées.

M. Arnauld MARTIN demande s'il n'y a pas une erreur de tarification dans l'enseignement proposé en vidéo sur les cours à la semaine et les stages.

Mme Isabelle ONAMALE répond qu'effectivement il y a une erreur et que le tarif doit être le même puisque la durée est identique entre un stage et un nombre d'heures sur le semestre. Cela sera corrigé.

M. le Directeur précise que les stages pourraient être proposés sur les temps de vacances scolaires et en fin d'année lorsque les étudiants sont absents.

M. Arnauld MARTIN demande quelles seront les conditions d'âges pour accéder à ces cours.



M. Julien CADORET répond qu'il faudra être majeur, car en fonction des activités et enseignements de l'établissement, il n'est pas toujours évident de pouvoir accueillir un public jeune. Cependant, un travail pourrait être engagé avec la ville du Port pour disposer d'autres lieux permettant d'accueillir ce jeune public.

Mme Manuelle PELISSIER précise également que cela pourrait se faire avec des étudiants de l'ÉSA sous la forme de stages, cela pas forcément de manière régulière, mais ponctuelle dans le cadre des ateliers avec les adolescents.

M. Arnauld MARTIN évoque l'utilisation du Pass culture qui pourrait être utilisée par les jeunes inscrits pour prendre en charge une partie des frais.

Mme Manuelle PELISSIER confirme que cela pourrait être possible pour les jeunes entre 18 et 20 ans.

Mme Isabelle PONAMALE indique que c'est une possibilité. Il faudra passer une délibération lors d'un prochain CA permettant l'inscription de l'établissement sur ce dispositif.

*Rapport n°1 : Règlement et tarification des ateliers de pratiques amateurs et de cours publics*

*Membres présents : 9*

*Procurations : 2*

*Suffrages exprimés : 11*

*Vote : Pour : 11*

#### **Rapport n° 2 : Affaires générales — Tarification de la revue de la recherche Magma.**

M. Julien CADORET évoque le travail de réalisation de la revue de la recherche qui a été assez long et laborieux. Ce qui est normal pour un premier numéro qui nécessite de décliner une ligne graphique et éditoriale qui doit perdurer dans le temps. Ce chantier a pris plus de temps qu'imaginé, mais les derniers rendez-vous et réunions sont terminés et les documents sont prêts à être envoyés à l'impression. Le directeur évoque qu'il n'est pas prévu tout de suite de mettre en vente la revue, car elle sera avant tout diffusée, mais qu'il serait possible dans différents événements comme la nuit des chercheurs par exemple de la proposer au public et dans ce cadre de la vendre. Le Directeur rappelle que l'édition de cette revue est nécessaire pour rendre visible le positionnement de l'école vis-à-vis des autres écoles d'art, mais aussi de ses partenaires universitaires.

Il est donc proposé de fixer le tarif de la revue à 15 euros pour un document de 150 à 200 pages format A4. Ce tarif semble cohérent vis-à-vis d'autres publications quasi identiques. La revue sera imprimée à environ 300 exemplaires en fonction du coût. M. le Directeur regrette que celle-ci ne soit pas imprimée à La Réunion, mais compte tenu du budget restreint, cela n'était pas envisageable.

M. le Président demande où sera imprimé le document. M. Julien CADORET répond qu'il sera vraisemblablement imprimé en Allemagne compte tenu des lieux de production de l'entreprise.

Mme Béatrice BINOCHÉ demande si cela n'était pas réalisable à Maurice.

M. Julien CADORET répond que non. Le coût du graphisme et de l'impression ne permettant pas non plus de rentrer dans l'enveloppe fixée.

Mme Béatrice BINOCHÉ évoque le marché chinois qui est aujourd'hui imbattable via une impression numérique.

M. le Directeur est tout à fait preneur de ces informations pour trouver des tarifs plus compétitifs.

M. le Président confirme qu'au regard des budgets contraints de l'établissement il est préférable de privilégier le meilleur rapport qualité-prix.



Mme Béatrice BINOCHÉ demande si l'établissement n'est pas dans l'obligation de préciser, au Conseil d'Administration le nombre de tirages et combien d'exemplaires sont mis à disposition gracieusement, ce pour l'équilibre et présentation des budgets.

M. le Directeur précise que cela ne semble pas nécessaire puisqu'il n'y a pas d'engagement avec un diffuseur. En outre, il propose de signifier ces éléments au Conseil d'Administration pour connaissance.

M. le Président souligne que cette démarche est nécessaire d'autant qu'il s'agit de possibles présents offerts aux partenaires et que cet ouvrage est un très bon moyen de communication.

M. Julien CADORET propose donc aux membres du Conseil de réserver 100 exemplaires pour distribution et 200 pour la vente et de réguler si nécessaire ce nombre comme l'évoque Mme Béatrice BINOCHÉ.

M. Arnauld MARTIN, fait part d'une interrogation de M. Jean-Paul BELHADI, responsable financier de la Direction des Affaires Culturelles concernant la vente à perte. Le tarif proposé de l'ouvrage semble ne pas recouvrir les frais d'éditions. Or ce cadre de vente à perte ne semble pas autorisé.

Mme Béatrice BINOCHÉ répond que cette situation est identique pour le Frac avec un tarif de vente proposé et une mise à disposition gracieuse d'exemplaires qui ne trouve pas d'équilibre avec la dépense. Le FRAC n'est pas diffuseur. Il s'agit de démontrer les activités.

M. le Directeur prend note de cette remarque de la DAC et sollicite Mme Isabelle PONAMALE, Secrétaire Générale pour proposer une solution répondant à cette problématique.

Mme Isabelle PONAMALE répond que la vente à perte est effectivement interdite et propose qu'au prochain Conseil d'Administration soit évoqué le coût des exemplaires mis à disposition et des exemplaires destinés à la vente conformément à la réglementation en vigueur.

M. Julien CADORET demande si le Conseil souhaite dès lors conserver cette délibération en l'état ou s'il est nécessaire de la modifier.

M. Thierry GANGATE propose de conserver la délibération en l'état puisque le tarif de 15 euros semble être pertinent et de proposer au prochain conseil la ventilation budgétaire de l'édition.

*Rapport n° 2 : Affaires générales — Tarification de la revue de la Recherche Magma.*

*Membres présents : 9*

*Procurations : 2*

*Suffrages exprimés : 11*

*Vote : Pour : 11*

***Rapport n° 3 : Affaires générales — Projet de transfert du fonds documentaire de l'ÉSA Réunion à la Médiathèque du Port.***

M. le Directeur rappelle que la mise en place d'un désherbage avait été actée précédemment pour débiter ce projet de transfert. Cet événement pourrait avoir lieu lors d'un marché de Noël en décembre organisé par le Bureau des étudiants. Si ce projet est acté par le Conseil d'Administration, il sera alors nécessaire de travailler à une convention avec la ville du Port concernant le transfert et la mise à disposition de la responsable de la bibliothèque.

Mme Béatrice BINOCHÉ demande de recontextualiser ce projet pour M. le Conseiller aux Arts Plastiques.

M. Julien CADORET explique que l'ÉSA et l'ENSAM bénéficient d'un fonds documentaire et d'un espace au sein de l'école. En outre, cet espace est petit et peu fréquenté. Le fonds manque quelque peu d'ouvrages patrimoniaux compte tenu de l'existence récente de l'école. Pour répondre aux exigences de la recherche et de l'enseignement supérieur et dans cette dynamique de campus réunissant le nouveau bâtiment de l'école d'Architecture, l'ILOI et l'école d'Art, il semble cohérent de proposer aux étudiants, une accessibilité des documents via la médiathèque, d'autant que le fonds est déjà référencé dans le catalogue de celle-ci et qu'une proximité avec de nombreux autres ouvrages et documents est rendue possible via l'espace de travail qui pourra être mis à disposition des élèves du campus. Les étudiants fréquentent déjà la médiathèque et des cours y sont dispensés par les enseignants de l'école. Ce projet est un élément fort qui pourra être évoqué dans le projet d'évaluation de l'HCERES.



Mme Béatrice BINOCHÉ souligne également que ce transfert permet de libérer un espace de travail également.

M. le Directeur répond qu'effectivement c'est un point supplémentaire et que d'ores et déjà de nombreuses idées d'aménagement germent au sein de l'équipe pédagogique.

M. Arnauld MARTIN répond que la Direction des Affaires Culturelles est tout à fait favorable à ce projet.

Mme Annick LE TOULLEC demande ce que les étudiants pensent de ce projet.

Mme Naïssa PEQUIGNOT-ZERKOUUM répond que la démarche paraît naturelle puisqu'elle se trouvait à la Médiathèque juste avant le début de séance.

*Rapport n° 3 : Affaires générales — Projet de transfert du fonds documentaire de l'ÉSA Réunion à la Médiathèque du Port.*

*Membres présents : 9*

*Procurations : 2*

*Suffrages exprimés : 11*

*Vote : Pour : 11*

***Rapport n° 4 : Ressources humaines — Mise en place du télétravail.***

Mme Isabelle PONAMALE rappelle qu'il est tenu légalement aujourd'hui à l'employeur de proposer la mise en place du télétravail aux agents. Ce rapport a au préalable été présenté en Comité technique et a reçu un avis favorable. Il s'agit dans cette délibération de préciser les modalités d'exercice, les activités éligibles et donc les fonctions concernées et d'indiquer les activités et tâches non éligibles tels l'accueil des usagers et l'entretien des locaux. Il s'agit également de régler des situations particulières où le site de l'établissement n'est pas accessible comme lors de situations cycloniques, de mouvements sociaux ou de crises sanitaires. Toutes les règles en matière de protection des données sont respectées et pour l'instant, seul le domicile des agents est proposé comme lieu de télétravail. Il est rappelé, enfin, les règles en matière de temps de travail et de sécurité.

Il est proposé de mettre en place cette proposition de télétravail au 1er novembre 2023.

Il n'y a pas de questions sur ce sujet.

*Rapport n° 4 : Ressources humaines — Mise en place du télétravail.*

*Membres présents : 9*

*Procurations : 2*

*Suffrages exprimés : 11*

*Vote : Pour : 11*

***Rapport n° 5 : Ressources humaines — Actualisation du tableau des effectifs.***

Mme Isabelle PONAMALE explique que le tableau des effectifs reprend tous les postes créés par délibération du Conseil d'Administration avec les cadres d'emplois et grades. C'est un outil de gestion des ressources humaines, or aujourd'hui ce tableau est obsolète. De nombreux postes sont vacants et n'ont pas vocation à être pourvus et ne sont pas supprimés. Or le budget de l'établissement doit être construit en conformité avec ce tableau. Il s'agit donc ici de mettre à jour ce document et les postes de l'établissement pour proposer un budget cohérent. Il est proposé de supprimer les postes en doublons qui ne sont pas pourvus et n'auront pas vocation à l'être d'ici au moins 3 ans et d'ouvrir à des grades plus larges les différents postes, permettant un recrutement plus élargi et des avancements de grade sur les mêmes postes pour des agents. Il est précisé que l'avancement de grade n'est pas automatique et qu'il s'agit toujours d'une décision de l'autorité employeur en fonction de l'éligibilité de l'agent.

Cette actualisation passe en premier lieu par un avis du Comité technique avant validation définitive du Conseil d'Administration.



M. Julien CADORET complète ces éléments de présentation en expliquant que dans la perspective de l'élaboration et signature d'une convention d'objectifs et de moyens, il semble pertinent de proposer aux contributeurs une vision claire et précise des effectifs, ce pour être au plus proche de la réalité et entrevoir les besoins et les évolutions possibles. Dans ce cadre, il est évoqué la question des temps de travail partiels des enseignants trop nombreux aujourd'hui. Il est nécessaire, dans le développement de l'école d'imaginer augmenter ce temps vers des temps complets. Pour cela, un tableau clair et exhaustif permet de mieux évaluer le coût et de mieux répondre aux exigences actuelles. Au demeurant, il ne s'agit pas de supprimer des postes nécessaires, le poste d'enseignant en photographie, par exemple, s'il n'est pas pourvu pour le moment n'a pas de raison d'être supprimé. Au contraire, un tel enseignement est nécessaire en école d'Art et il serait par ailleurs souhaitable que ce poste passe à 100 % au lieu de 50 % à l'heure actuelle. D'autres postes en l'occurrence ne correspondent pas aux grilles d'emplois de Professeur d'enseignement artistique de la fonction publique, et n'ont pas de logique dans la construction pédagogique souhaitée par le Ministère de la Culture et par l'HCERES.

Mme Isabelle PONAMALE signale qu'une erreur s'est glissée dans ce rapport concernant le temps de travail du poste de PEA intermédiés qui est de 75 % et non pas de 71,875 % comme indiqué. Cela sera corrigé.

M. Julien CADORET précise qu'il s'agit de la demi-heure supplémentaire qui avait été accordée à ce poste lors d'un précédent CA.

M. Arnaud MARTIN demande des précisions sur le temps de travail d'un PEA à 50 %.

M. Julien CADORET répond que pour un enseignant à 50 % il s'agit de 8 heures d'enseignement par semaine. Mais il précise tout de même que la définition du temps de travail est complexe, car s'il s'agit de 8 heures en face à face pédagogique, les enseignants sont tout de même assujettis au temps de travail annuel de 1607 heures pour un temps complet. Soit 16 heures de face-à-face pédagogique par semaine, plus le temps de préparation, le temps de veille pédagogique et le temps dédié aux missions annexes du type recherche, coopération internationale et activités sur le territoire. Cependant, dans ce temps de travail en face à face, les enseignants peuvent avoir des temps de décharge sur les coordinations par exemple. M. le Directeur précise également la disparité des statuts existants entre les enseignants titulaires, les enseignants en contrat indéterminé et les enseignants vacataires ou prestataires dont les différences de rémunérations sont nombreuses et sur un temps partiel peu conséquente. Il est à constater en ce sens un manque d'attractivité en termes de rémunération sur des temps partiels.

M. le Directeur informe le Conseil que trois enseignantes passent le concours de PEA et auront leurs résultats courants de semaine qui suit. La réussite de ces candidates peut avoir une incidence sur le budget puisque si elles sont lauréates et ensuite titularisées, elles bénéficieront de la surrémunération des fonctionnaires. Ces nominations iraient tout de même dans un maintien et équilibre de l'équipe pédagogique.

M. Henry HIPPOLYTE atteste du bien-fondé de cette actualisation du tableau des effectifs, cependant il souhaite que cela ne se fasse pas au détriment des besoins de l'établissement tant pour les enseignants que pour le personnel administratif et technique. Il ne serait pas souhaitable que ces suppressions de postes aient pour conséquence une diminution du budget de l'établissement et une baisse consécutive des subventions. Il faut que le projet reste ambitieux et que les agents en place puissent avoir toutes les capacités à exercer leurs missions dans les meilleures conditions et sans surcharge de travail.

M. Julien CADORET évoque que le projet va dans ce sens et prend pour exemple le cas du poste de chargé de communication qui n'est pas pourvu et pour autant pas proposé à la suppression, car il s'agit d'un poste nécessaire dans le bon fonctionnement de l'établissement. De même pour le poste de responsable des ressources humaines qui doit pouvoir partager les compétences et répartir les missions avec le poste de chargé des finances. Concernant les enseignants, tous les postes sont maintenus avec le souhait d'une augmentation du temps de travail à 100 %. Cela implique donc forcément une augmentation budgétaire pour ne pas perdre en qualité.



Mme Isabelle PONAMALE souligne que les postes vacants qui ne seront pas supprimés au tableau des effectifs sont les postes qui ont vocation à être pourvus dans un court terme.

En outre, M. Julien CADORET précise que pour exemple, le poste d'enseignant en Design graphique est proposé à la suppression, mais uniquement, car aujourd'hui cette formation n'existe pas au sein de l'ÉSA. Si une telle formation en Licence et Master était souhaitée, il faudrait imaginer la création d'au moins 5 ou 6 postes de professeurs dédiés. Et donc une réelle augmentation budgétaire et une validation de l'HCERES. M. le Directeur pense qu'il est préférable de poursuivre la stabilisation de la filière existante avec de bons résultats et performances. Même si une telle formation peut manquer sur le territoire.

Mme Béatrice BINOCHE souligne qu'il existe tout de même un BTS.

Mme Béatrice BINOCHE demande si, concernant le poste d'enseignant en photographie qui n'est pas pourvu, il n'est pas utile dès maintenant de l'inscrire à 100 % sur le poste des effectifs, car il semble évident que l'augmentation de la quotité horaire sur ce type de poste est nécessaire.

M. Julien CADORET répond qu'il est nécessaire d'avoir l'assurance budgétaire pour faire cette modification. Mais cela serait effectivement idéal. Par ailleurs, pour ouvrir le poste à 100 %, il faudrait le créer et supprimer celui vacant à 50 %, il est donc peut-être encore trop tôt pour cela.

M. Henry HIPPOLYTE, dans le cadre de ces échanges concernant les effectifs, évoque les besoins financiers supplémentaires souhaités de près de 200 000 euros dont il a été fait part en début de séance. Il souhaiterait savoir si cette somme est effective sur le budget 2023 ou si cela n'est pas le cas.

M. Julien CADORET répond que sur l'exercice budgétaire 2023, ces 200 000 euros ne sont pas prévus. Si la Ville tout comme l'État et la Région ont fait un effort budgétaire, cela ne suffit pas. Il serait souhaitable que le Département puisse accompagner cet effort budgétaire ou de trouver des financements extérieurs.

M. Thierry GANGATE évoque que depuis son arrivée, un rendez-vous est sollicité auprès du Président du Département et que Madame Béatrice SIGISMEAU, qui soutient activement l'école œuvre à la réalisation de celui-ci.

Mme Manuelle PELISSIER demande ce qu'il en est des échanges avec le TCO, sur la partie recherche particulièrement.

M. Thierry GANGATE répond que le Directeur et lui-même ont été reçus par le Président du TCO.

M. Julien CADORET confirme qu'un dialogue est ouvert et que plusieurs pistes de financements sont à l'étude. L'une sur les questions internationales en développant les échanges avec le Mozambique et Madagascar et l'autre sur l'enseignement artistique et l'insertion professionnelle. Le Directeur indique qu'il a rédigé plusieurs notes à ce sujet et qu'il est attendu un retour. Cependant, si cela aboutit, il demeure que ces financements restent fléchés sur projet. M. le Directeur précise que dans les échanges partagés avec la Région sur la question de la convention d'objectifs, il a été évoqué de réunir l'ensemble des partenaires et pourquoi pas le TCO pour envisager une participation au fonctionnement dans le cadre de ces missions de coopération et d'insertion.

M. Arnaud MARTIN constate que sur le tableau, un poste ouvert aux catégories A pourrait prochainement être ouvert à un grade de rédacteur et donc de catégorie B, il souhaiterait avoir des précisions à ce sujet. Cela est-il possible ?

Mme Isabelle PONAMALE répond qu'effectivement il est possible d'ouvrir un même poste à plusieurs catégories et au total sur 5 catégories ou grades.

*Rapport n° 4 : Ressources humaines — Actualisation du tableau des effectifs.*

*Membres présents : 9*

*Procurations : 2*

*Suffrages exprimés : 11*

*Vote : Pour : 11*



#### *IV) Listes des décisions prises par la Direction (pour informations)*

M. Julien CADORET précise que les prises de décision sont nombreuses puisqu'il s'est écoulé un temps plus important entre deux Conseils d'Administration. Un focus est donné aux projets dédiés à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés.

- Contrat de prestation de service de Coralie Uldéric pour assurer la médiation des travaux de recherche de l'école au Muséum d'histoire naturelle du Département de La Réunion pendant 6 h durant la Nuit des chercheurs 2022.
- Contrat de prestation avec Françoise Sylvos pour dispenser une conférence intitulée « Surface et profondeurs du paysage insulaire » le 29 mars 2023.
- Contrat de vacation avec Élixa Huet pour une intervention de 2 h dans l'Atelier de Recherche et de Création le 30 mars 2023.
- Contrat de prestation de service de Eve-Marie Montfort pour assurer la coordination et le suivi de La Semeuse, dispositif d'insertion professionnelle pour l'année universitaire 2022/2023.
- Contrat de prestation de service avec Pierre-Louis Rivière pour intervenir en qualité de membre de jury de l'examen de diplômabilité des étudiants de 5<sup>ème</sup> année en avril 2023.
- Contrat de prestation de Jimmy Cadet pour dispenser une conférence intitulée « Correspondances » le 05 avril 2023.
- Convention-cadre pour un partenariat avec Lalanbik pour coopérer dans un ensemble de projets culturels, pédagogiques et d'insertion professionnelle, pour une durée de 3 ans à compter du 18 avril 2023.
- Contrat de prestation de Agathe Voisin pour dispenser une conférence intitulée « Dérives, des rêves, des lieux » le 19 avril 2023.
- Convention de co-édition avec le FRAC dans le cadre de l'exposition de Prudence Tetu, artiste et ancienne étudiante de l'école pour participer à l'édition des Cahiers du FRAC-Prudence Tetu.
- Convention de partenariat avec GoldenLandScape dans le cadre de résidences de recherche et de professionnalisation des jeunes artistes diplômés de l'ESAR pour une durée d'un an à compter du 24 avril 2023.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec la Ville du Port et Evi Barre – étudiante en 2<sup>ème</sup> année, du 24 au 28 avril 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire la participation à des ateliers pédagogiques à l'école élémentaire Georges Thiébaud et le Collège de l'Oasis dans le cadre de l'installation de l'œuvre de Chourouk Hriech au Parc Boisé.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec la Ville du Port et Marie Folio – étudiante en 2<sup>ème</sup> année, du 24 au 28 avril 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire la participation à des ateliers pédagogiques à l'école élémentaire Georges Thiébaud et le Collège de l'Oasis dans le cadre de l'installation de l'œuvre de Chourouk Hriech au Parc Boisé.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec l'entreprise Sicalait et Nadine Payet — étudiante en 3<sup>ème</sup> année, les 26 et 27 avril 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire sont l'observation et le travail sur les plans et les pots.
- Convention de partenariat avec l'École Saint-Charles de LA Possession, l'Association des parents d'élèves de l'école Saint-Charles (APEL) et Marceau Fastré — artiste, ancien étudiant de l'ÉSA Réunion pour définir les modalités de réalisation de 3 fresques « zones de bonheur » dans l'école Saint-Charles.
- Contrat de prestation de service de Clotilde Provansal pour dispenser une conférence intitulée « Re-Bird ou l'infinie composition des mondes » le 05 mai 2023
- Convention de mécénat avec Mauvilac pour soutenir l'école dans ses actions de production et d'installation et d'amélioration des conditions d'études par un don en matériel.
- Contrat de cession de droits d'auteur pour fixer les modalités de la cession des droits de reproduction et de représentation des œuvres créées et présentées par Amandine Benintendi dans le cadre de la soirée performances « Quand Je/Tu suis » du 12 mai à la Friche du Port.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec l'association CLAP et Marie Folio – étudiante en 2<sup>ème</sup> année, du 15 au 19 mai 2023. Les activités principales



confiées à la stagiaire sont l'observation et l'assistance des équipes de projection sur le terrain, les prises de vue et montages.

- Convention de prêt de matériel avec Cirelly Kajajian, jeune diplômée de l'ÉSA Réunion pour la Biennale de la jeune création de Mulhouse 2023, du 26 mai au 30 juin 2023.
- Contrat de prestation de service de Soleïman Badat pour intervenir 2 h dans le cadre d'une rencontre au sein de l'Atelier de Recherche et de Création le 06 juin 2023.
- Convention de partenariat avec la société Espace Soleil engagée par Maurine Aubert, étudiante en 5<sup>ème</sup> année, pour définir les conditions d'intervention de la société au sein de l'école pour l'installation des travaux de l'étudiante pour son diplôme en juin 2023.
- Convention de partenariat avec Coralie Uldéric dans le cadre de la professionnalisation pour l'accompagner suite à sa sélection à la Biennale de Mulhouse 2023 qui s'est tenue du 10 au 13 juin 2023.
- Convention de partenariat avec Cirelly Kajajian dans le cadre de la professionnalisation pour l'accompagner suite à sa sélection à la Biennale de Mulhouse 2023 qui s'est tenue du 10 au 13 juin 2023.
- Convention de prestation de l'Envol représenté par Sylvia Cascio pour une intervention de 3 h en atelier professionnel La Semeuse à destination des diplômés DNSEP 2023 le 20 juin 2023.
- Contrat d'exposition avec la SPL Territo'arts et Cirelly Kajajian pour définir les modalités de l'exposition collective Let's be à la Cité des Arts/Banyan du 23 juin au 19 août 2023.
- Contrat d'exposition avec la SPL Territo'arts et Anie Matois pour définir les modalités de l'exposition collective Let's be à la Cité des Arts/Banyan du 23 juin au 19 août 2023.
- Contrat d'exposition avec la SPL Territo'arts et Morgan Lecornu pour définir les modalités de l'exposition collective Let's be à la Cité des Arts/Banyan du 23 juin au 19 août 2023.
- Contrat d'exposition avec la SPL Territo'arts et Mohana Pajaniaye pour définir les modalités de l'exposition collective Let's be à la Cité des Arts/Banyan du 23 juin au 19 août 2023.
- Contrat d'exposition avec la SPL Territo'arts et Yannick Perianayagom-Mary pour définir les modalités de l'exposition collective Let's be à la Cité des Arts/Banyan du 23 juin au 19 août 2023.
- Contrat d'exposition avec la SPL Territo'arts et Jo Aina Harimanjato pour définir les modalités de l'exposition collective Let's be à la Cité des Arts/Banyan du 23 juin au 19 août 2023.
- Contrat d'exposition avec la SPL Territo'arts et Camille Maillot pour définir les modalités de l'exposition collective Let's be à la Cité des Arts/Banyan du 23 juin au 19 août 2023.
- Convention de résidence avec l'association The Golden Landscape et Amandine Benintendi pour définir les modalités de collaboration et d'accueil en résidence de l'artiste, étudiante diplômée de l'ÉSA Réunion dans le cadre du programme de professionnalisation La Semeuse du 03 juillet au 31 août 2023.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec l'Atelier Aurelll'Art et Sarah-Anna Hidouche – étudiante en 1<sup>ère</sup> année, du 03 au 14 juillet 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire sont l'assistance d'artiste sur ses réalisations et sur son atelier de formation aux arts plastiques.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec l'Atelier Aurelll'Art et Kaily Kondoki – étudiante en 1<sup>ère</sup> année, du 03 au 14 juillet 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire sont l'atelier de formation aux arts plastiques et la couverture d'exposition.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec la Ville du Port/la Médiathèque Benoite Boulard et Miriame Hassani – étudiante en 2<sup>ème</sup> année, du 18 au 29 juillet 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire sont l'accueil et l'animation.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec Constellation et Noémi Chotard – étudiante en 2<sup>ème</sup> année, du 14 au 31 août 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire sont la préparation de l'exposition de l'artiste Chloé Robert.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec la Région Réunion et Morgane Payet – étudiante en 1<sup>ère</sup> année, du 14 août au 08 septembre 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire la régie et la documentation de la réserve régionale.
- Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec Territo'arts et Djôthi Nagou, étudiante en 2<sup>ème</sup> année, du 17 août au 06 septembre 2023. Les activités principales



confiées à la stagiaire sont l'observation de l'entreprise et la participation à la mise en place de l'exposition personnelle de l'artiste sud-africaine Bianca Bondi au Banyan.

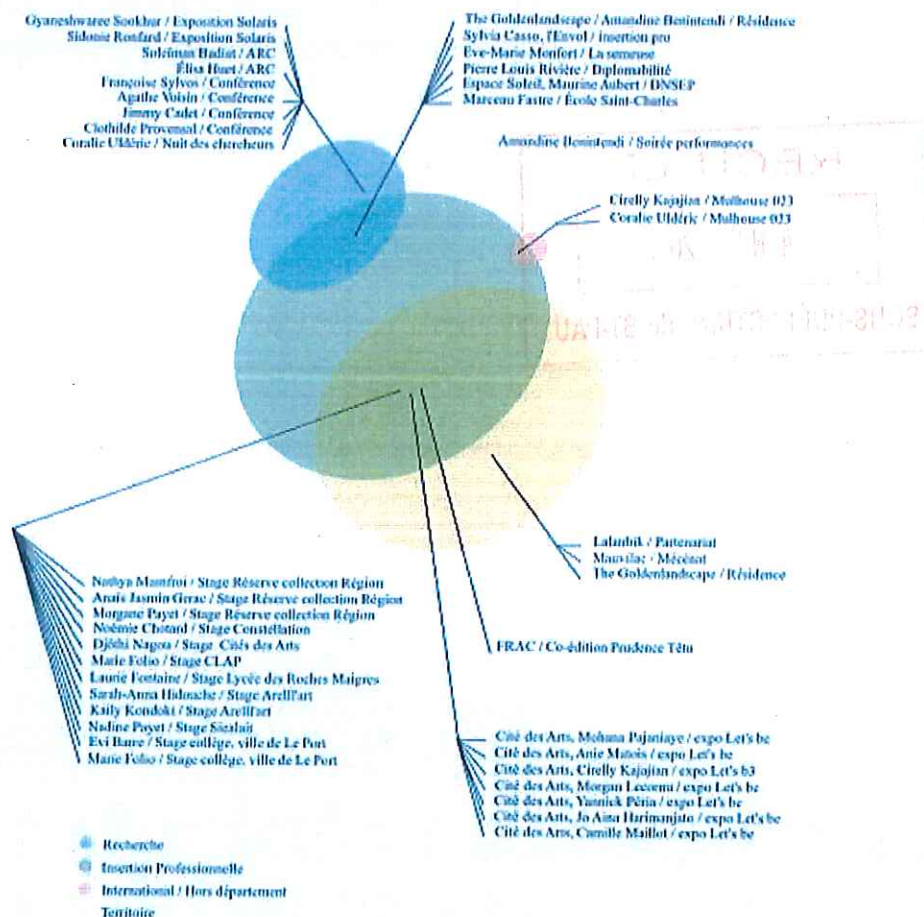
– Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec le lycée professionnel Roches Maigres et Laurie Fontaine – étudiante en 2<sup>ème</sup> année, du 21 août au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire sont l'observation et la participation à la création d'un cours.

– Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec la Région Réunion et Nathya Mainfroi – étudiante en 1<sup>ère</sup> année, du 29 août au 08 septembre 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire la régie et la documentation de la réserve régionale.

– Convention de stage d'application pratique dans le cadre des enseignements de l'école avec la Région Réunion et Anaïs Jasmin Gerac – étudiante en 1<sup>ère</sup> année, du 1<sup>er</sup> au 08 septembre 2023. Les activités principales confiées à la stagiaire la régie et la documentation de la réserve régionale.

– Convention de partenariat avec Gyaneshwaree Sookhur, artiste, pour l'exposition Solaris organisée en septembre 2023 avec la Région Réunion pour la restitution du travail de recherche mené sur le Marion Dufresne en 2022.

– Convention de partenariat avec Sidonie Ronfard, artiste, pour l'exposition Solaris organisée en septembre 2023 avec la Région Réunion pour la restitution du travail de recherche mené sur le Marion Dufresne en 2022.





V) Questions orales

Pas de questions. M. Thierry GANGATE rappelle que tous les membres du Conseil d'Administration sont invités au vernissage de l'exposition SOLARIS présentée à la Villa de la Région.

Il est proposé pour les prochains Conseils d'Administration, les dates du 10 novembre 2023 à 9 h et le 8 décembre 2023 à 9 h.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie tout le monde. Il lève la séance à 15 h 35.

Le Président,  
Thierry GANGATE



La Secrétaire de séance,  
Isabelle PONAMALÉ



Affiché le : \_\_\_\_\_ à ESAR :

